

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 12 septembre 2016

Décision n° CP-2016-1099

commune (s): Meyzieu

objet: Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 14 et 16, rue Louis

Saulnier et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016

Décision n° CP-2016-1099

commune (s): Meyzieu

objet: Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 14 et 16, rue Louis Saulnier et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage d'acquérir une parcelle de terrain située 14 et 16, rue Louis Saulnier à Meyzieu, appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion, concernée par l'emplacement réservée (ER) de voirie n° 20 au plan local d'urbanisme (PLU) et nécessaire à l'élargissement de la rue Louis Saulnier.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 104 mètres carrés, cadastrée DH 552 (pour 55 mètres carrés) et DH 554 (pour 49 mètres carrés).

Aux termes du compromis, la SNC Kaufman et Broad Promotion cèderait le bien lui appartenant à titre gratuit, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 104 mètres carrés, cadastrée DH 552 (pour 55 mètres carrés) et DH 554 (pour 49 mètres carrés) située 14 et 16, rue Louis Saulnier à Meyzieu et appartenant à la SNC Kaufman et Broad Promotion, dans le cadre de l'élargissement de ladite rue.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.
- **4° Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses compte 2112 fonction 01 et en recettes compte 1328 fonction 01 exercice 2016.

Métropole de Lvon	 Commission 	permanente du	12 septembre	2016 -	Décision n	° CP-2016-10	199

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.